

Demande de détachement judiciaire

> Article 41 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958

> Circulaire n°JUSB2506668C du 6 mars 2025

**Dossier original à adresser au garde des Sceaux, ministre de la Justice,
par lettre recommandée avec accusé de réception au :**

Ministère de la justice –

Direction des services judiciaires – Sous-direction des ressources humaines de la
magistrature –

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales –
13 place Vendôme 75042 PARIS cedex 01

ÉTAT CIVIL

Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Situation familiale :

Nombre d'enfant(s) :

Adresse personnelle : Adresse professionnelle :

Téléphones - Portable :

Domicile :

Professionnel :

Email personnel :

Email professionnel :

Profession actuelle :

Lieu d'exercice :

Profession du conjoint :

Lieu d'exercice :

Mandats électifs :

Candidatures antérieures au recrutement sur titres :

non oui

Si oui, date à laquelle la commission d'avancement ou le jury a émis son avis :

Préciser les éléments nouveaux intervenus dans votre situation depuis cet avis :

DIPLOMES UNIVERSITAIRES ET ANNEES D'OBENTION

DIPLOMES PROFESSIONNELS ET ANNEES D'OBENTION

Le

à

Signature du candidat :

Documents à fournir pour la composition du dossier

Pièces à fournir par les candidats :

- **lettre de motivation** adressée au garde des Sceaux, ministre de la justice (sur papier libre) ;
- **curriculum vitae** (avec l'adresse des différents employeurs) ;
- **fiche de candidature complétée** ;
- **photocopie des trois dernières fiches de paie** ;
- **fiche récapitulative des services dans la fonction publique (annexe I)** ;
- **liste des personnes pouvant fournir des appréciations sur les activités professionnelles du candidat, avec mention de l'adresse à laquelle elles peuvent être contactées (annexe II)**. Les attestations seront demandées par la chancellerie et non par le candidat lui-même ;
- **fiche de desiderata fonctionnels et géographiques (annexe III)** ;
- **photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport** ;
- **copie du dernier arrêté d'élévation fixant l'échelon et l'indice de traitement** dans l'administration d'origine. En cas de changement d'échelon et d'indice au cours de la procédure, il conviendra de fournir copie du nouvel arrêté fixant l'échelon et l'indice de rémunération dans l'administration d'origine avant toute nomination en qualité de magistrat ;
- **grille indiciaire du corps d'origine** ;
- **état des services accomplis délivré par chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat** ;
- **copie des trois dernières évaluations professionnelles** ;
- **avis motivé de l'autorité hiérarchique directe pour les fonctionnaires et les agents publics de l'Etat** ;
- **état signalétique des services délivré par l'autorité militaire** postérieurement au 1^{er} janvier 1955 et portant l'indication des campagnes, ainsi que toute autre pièce justificative de service donnant droit à des bonifications ou majorations d'ancienneté au titre de l'échelonnement indiciaire (service militaire).
- **en cas de nouvelle demande après un rejet**, outre les pièces susvisées, le candidat devra justifier de tous éléments nouveaux intervenus depuis l'avis défavorable.

Pour information sur les pièces transmises avec la demande de détachement :

Les pièces fournies par les candidats pour la constitution de leur dossier ne leur sont pas restituées.

Toutefois, ils peuvent accéder à leur dossier de candidature à tout moment de la procédure, ils peuvent consulter leur dossier à la chancellerie ou demander communication des pièces y figurant sur demande écrite datée et signée envoyée à l'adresse suivante : recrutements.dsj-rhm2@justice.gouv.fr.

Les thèses et les travaux joints au dossier du candidat ne sont pas restitués et sont versés après les travaux du jury à la bibliothèque du ministère de la Justice.

CANDIDATURE DE :

ANNEXE I

Services dans la fonction publique						
Corps ou cadre d'emploi	Catégorie Cadre ou autre	Service-fonction	Période	Temps partiel ou complet	Pièces justificatives	Colonne réservée <i>adm.</i>

ANNEXE II

ANNEXE III**FICHE DE DESIDERATA FONCTIONNELS ET GÉOGRAPHIQUES**

Article 41 de l'ordonnance statutaire

CANDIDATURE DE :

DESIDERATA FONCTIONNELS (à titre indicatif)				
FONCTIONS	OUI	NON	ORDRE¹	OBSERVATIONS EVENTUELLES
SIÈGE				
juge ou vice-président au tribunal judiciaire				
juge des contentieux de la protection ou vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux de la protection				
juge d'instruction ou vice-président chargé de l'instruction				
juge des enfants ou vice-président chargé des fonctions de juge des enfants				
juge de l'application des peines ou vice-président chargé de l'application des peines				
vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention (1 ^{er} grade uniquement)				
juge ou vice-président placé auprès du premier président				
auditeur à la Cour de cassation				
conseiller de cour d'appel (1 ^{er} grade uniquement)				
PARQUET				
Substitut du procureur de la République ou vice-procureur de la République				
Substitut placé auprès du procureur général ou vice-procureur de la République placé				
substitut général (1 ^{er} grade uniquement)				

DESIDERATA GÉOGRAPHIQUES (à titre indicatif)	
RESSORT DES COURS D'APPEL	RESSORT DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES (le cas échéant)

Nota bene : Il ne sera tenu compte des desiderata, tant géographiques que fonctionnels, que dans la mesure des postes vacants au moment de la nomination des candidats et de l'état des demandes des magistrats déjà en fonction sur les postes considérés. Cette grille de desiderata, si elle permet d'apprécier la mobilité du candidat, n'engage en aucune façon la chancellerie.

Date :

Signature du candidat :

¹ Le cas échéant, veuillez indiquer un ordre de préférence des différentes fonctions.